



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 33556

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la situation des débiteurs de tabac. Le Gouvernement a annoncé l'élaboration d'une charte entre l'État et les buralistes destinée à reconnaître à ces derniers de nouvelles missions de service public. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Conscient des conséquences de l'augmentation des prix du tabac pour les débiteurs, en particulier ceux des départements frontaliers, le Gouvernement et la Confédération des débiteurs de tabac de France, ont signé, le 18 décembre 2003, le contrat d'avenir pour les buralistes. Ce contrat prévoit plusieurs mesures financières en faveur des débiteurs de tabac, pour un montant de 150 millions d'euros en 2004. La première mesure, dite aide compensatoire, compense 50 à 80 % (90 % pour les débits situés dans les départements frontaliers, les Landes, les Vosges, le Pas-de-Calais et l'Aude) de la perte de rémunération des débiteurs de tabac liée à une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 5 %. La deuxième mesure, dite remise additionnelle, consiste à améliorer la rémunération de tous les débiteurs de tabac. Ainsi, en plus de leur rémunération actuelle, une subvention sur une part significative de leur chiffre d'affaires leur est accordée. Pour les 152 500 premiers euros de chiffre d'affaires, elle représente 2 % de ce montant. Pour la tranche de chiffre d'affaires comprise entre 152 500 et 300 000 euros, elle est de 0,70 %. Par ailleurs, le contrat d'avenir prévoit le développement d'activités commerciales et de nouvelles missions de service public. Les mesures suivantes sont en cours de développement : l'implantation de points « Poste » : une convention a été signée entre la Confédération nationale des débiteurs de tabac et La Poste le 16 mars 2004 ; l'installation de bornes internet pour faciliter l'accès des citoyens aux administrations et aux formulaires administratifs ; le renforcement du rôle de guichet d'intérêt public. La dématérialisation du timbre amende et du timbre fiscal devrait permettre de faire revenir la clientèle dans les débits de tabac. Une expérimentation sera lancée en 2005. Si l'expérimentation est concluante, le timbre électronique sera généralisé.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33556

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 945

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 292